

REGARD SUR LE **RFG** DES FONDS DISTINCTS

Comprendre le ratio des frais de gestion

Le **ratio des frais de gestion** (RFG), c'est ce que ça coûte quand on met de l'argent dans un fonds distinct (lequel fait partie d'un contrat d'assurance). Depuis la gestion des placements jusqu'à la production des rapports sur le rendement, il est important de savoir où va votre argent et ce à quoi vous pouvez vous attendre.

Qu'est-ce que le RFG?

Le RFG correspond au montant total qu'un Client paie pour la gestion de l'argent qu'il met dans un contrat de fonds distincts. Le RFG englobe les frais de gestion, les frais d'exploitation, les taxes et les frais d'assurance facturés aux fonds au cours de l'année.

Fonctionnement du RFG

Nous calculons le RFG pour chaque catégorie du fonds, selon les actifs dans celle-ci. Le RFG est un pourcentage de la valeur totale d'un placement. Vous ne payez pas le RFG directement. Il est plutôt déduit du fonds et réduit votre rendement annuel global.

Par exemple, si un Client met 10 000 \$ dans un fonds et paie des frais annuels de 280 \$, le RFG sera de 2,80 %.



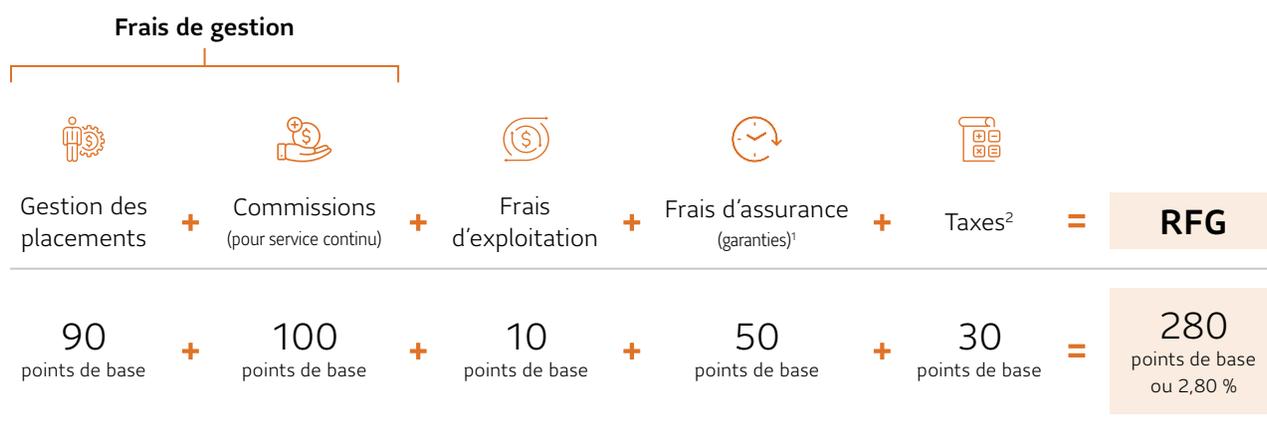
= 2,80 % pour chaque tranche de 10 000 \$ investie

Composition du RFG

Le RFG est composé de plusieurs éléments. Ces éléments peuvent varier selon les différentes catégories d'un même fonds. Voyons un exemple et observons le RFG pour les catégories A et F d'un fonds. La catégorie A comprend des frais payables à la souscription, des frais de souscription différés et des frais de souscription réduits. La catégorie F est une option de souscription pour les comptes à honoraires, où les commissions sont négociées directement auprès du distributeur.

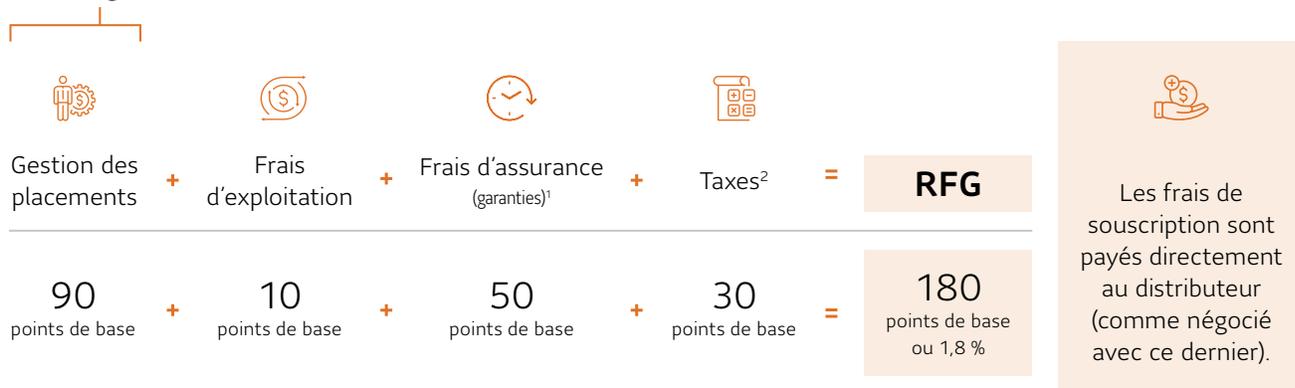
Voici un aperçu d'un fonds détenu dans le cadre de la série Succession – Solutions FPG Sun Life, catégories A et F :

Série Succession – Catégorie A



Série Succession – Catégorie F

Frais de gestion



Les frais d'assurance sont généralement compris entre 0,1 % (fonds du marché monétaire) et 1 % (fonds d'actions) dans le cadre de la série Succession.

Le RFG d'un fonds distinct comprend le RFG de tous les fonds sous-jacents ainsi que les frais de gestion et les frais de souscription se rapportant à ces fonds sous-jacents. Les frais liés aux fonds et aux fonds sous-jacents ne sont pas facturés en double.

¹Tout retrait effectué réduit ces garanties.

²À titre indicatif seulement, en supposant un taux de taxation provincial-fédéral combiné de 13 %. La combinaison TPS-TVH (ou TVQ) tient compte des particularités de la province de résidence de chaque Client. Les taxes s'appliquent à tous les types de frais.

Éléments du RFG



Gestion des placements (services compris dans les frais de gestion globaux)

Les frais facturés couvrent ce qui suit :

- Services de gestion professionnelle et de suivi quotidien des placements
- Vaste choix de placements
- Expertise de dirigeants, rapports de recherche, données sur le marché/sur les concurrents et autres renseignements importants
- Supervision des fonds, soutien au service et gestion opérationnelle
- Rentabilité (montant relativement faible du placement initial et des souscriptions mensuelles)



Commissions (comprises dans les frais de gestion globaux, pour service continu)

Il existe différentes façons d'accéder aux services ou de payer ceux-ci, selon la catégorie choisie.

- La société qui vous fournit des services reçoit une rémunération.
- Le distributeur verse une partie de la commission à son représentant, c'est-à-dire votre conseiller. Le fonds verse cette commission tant que vous détenez le contrat.
- En échange de la commission qu'il reçoit, votre conseiller peut vous offrir certains services. Voici quelques exemples :

- Établissement et examen des objectifs financiers
- Soutien pour le choix des placements
- Planification de la retraite
- Budget
- Renseignements sur les marchés
- Rééquilibrage du portefeuille
- Renseignements sur les rendements



Frais d'exploitation

Des frais d'exploitation s'appliquent à chaque fonds pour couvrir les dépenses courantes liées aux services suivants : audit, comptabilité, évaluation, tenue des dossiers, garde des titres, présentation des documents réglementaires et affaires juridiques.



Frais d'assurance

Les contrats de fonds distincts offerts par la Sun Life comprennent diverses options de garanties. Selon la couverture offerte, les frais qui y sont associés peuvent varier. Vous payez à la Sun Life des frais d'assurance en échange du revenu garanti à vie, de la garantie à l'échéance et de la garantie au décès.



Taxes¹

Des taxes s'appliquent aux frais de gestion, aux frais d'assurance et aux frais d'exploitation de chaque fonds distinct. La combinaison TPS-TVH (ou TVQ) tient compte des particularités de la province de résidence de chaque Client.

¹ Les taxes s'appliquent à tous les types de frais.

Quelle est l'incidence du RFG sur mon rendement?

Vous payez le RFG indirectement puisqu'il est automatiquement déduit du fonds. Votre relevé indique le rendement de vos placements après déduction des frais.

Rendement avant déduction des frais	—	RFG	=	Rendement déclaré
7,00 %	—	2,80 %	=	4,20 %

Où puis-je trouver le RFG?

Consultez les sections suivantes sur le site Web.placementsmondiauxsunlife.com :

Prix et rendement

Aperçus des fonds

À propos de Placements mondiaux Sun Life

Placements mondiaux Sun Life offre aux Canadiens une gamme diversifiée de fonds communs de placement, de solutions de portefeuilles et de placements garantis qui leur donnent la capacité d'atteindre leurs objectifs financiers à toutes les étapes de leur vie. Nous allions la solidité de l'une des marques les plus respectées du Canada en matière de services financiers à certains des meilleurs gestionnaires d'actifs du globe en vue d'offrir une plateforme de placements vraiment mondiale. Pour en savoir plus, visitez le site placementsmondiauxsunlife.com ou suivez-nous sur Twitter @SLGI_Canada (en anglais seulement).



Pour en savoir plus, communiquez avec votre conseiller ou :

Visitez placementsmondiauxsunlife.com | Appelez au **1-844-374-1375**

Écrivez à fpg@sunlife.com

Toute somme affectée à un fonds distinct est investie aux risques du propriétaire du contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer.

Placements mondiaux Sun Life est un nom commercial de Gestion d'actifs PMSL inc., de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et de la Fiducie de la Financière Sun Life inc. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'émetteur des contrats d'assurance garantie, y compris des rentes à provision cumulative (CPG assurance), des rentes à constitution immédiate et des contrats individuels de rente à capital variable (FPG Sun Life).

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et ses concédants de licence, 2021. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Sun Life. Tous droits réservés.

